



GUIDE DU PORTEUR D'IDÉE

Ce document résume les informations nécessaires au dépôt de mon idée.
Pour obtenir plus d'informations, je lis le [règlement du budget participatif](#).
Je dépose mon idée [ici](#).

Qu'est-ce que le budget participatif ?

Le budget participatif, c'est :

- une enveloppe d'investissement allouée à des projets proposés par les habitants et les usagers de Roubaix ;
- pour des projets co-construits avec les services municipaux ;
- soumis au vote des habitants et des usagers de Roubaix ;
- réalisés par les services municipaux.

Calendrier du budget participatif 2023

CALENDRIER BUDGET PARTICIPATIF ROUBAIX

DU 9 MAI
AU 8 JUILLET 2023



Je dépose une idée

DU 8 JUILLET
AU 30 SEPTEMBRE 2023



La Ville étudie les idées

DU 3 OCTOBRE
AU 8 NOVEMBRE 2023



Je vote pour mes projets préférés

À COMPTER
DE JANVIER 2024



La Ville réalise les projets lauréats

Mais au fait, idée, projet : quelle différence ?

Les services municipaux font une distinction entre idée et projet.
Ici, l'idée, c'est l'élaboration par la pensée d'un objet, d'un concept.
Le projet, c'est le travail effectué sur cette idée pour qu'elle soit mise en œuvre.
On parle d'une idée jusqu'à l'instruction, puis d'un projet une fois l'idée éligible, faisable et opportune.

Conditions de participation

Pour pouvoir déposer une idée, je dois :

- Avoir **9 ans minimum** ;
- **Habiter Roubaix** ou **étudier, travailler à Roubaix**.
- Je peux déposer une idée **individuellement** ou **collectivement** (structure, association, collectif).

Pour que mon idée soit étudiée par les services, elle doit remplir certains critères :

- **Concerner le territoire de la Ville de Roubaix** ;
- **Relever uniquement du budget d'investissement*** ;
- Ne pas induire de dépenses de fonctionnement importantes* ;
- Être d'**intérêt général** et à visée collective ;
- Être **accessible à tous** librement et gratuitement ;
- L'idée proposée doit relever d'**une ou plusieurs compétences exercées par la Ville** de Roubaix et de ses priorités :
 - Amélioration du cadre de vie : aménagements des espaces publics, mobiliers urbains ;
 - Espaces verts, nature en ville, biodiversité ;
 - Transition énergétique et écologique ;
 - Citoyenneté, innovation sociale ou numérique ;
 - Santé, bien-vieillir, inclusion des personnes en situation de handicap, solidarité ;
 - Éducation, enfance, jeunesse ;
 - Culture, valorisation du patrimoine, loisirs, sports ;
 - Propreté urbaine, réduction des déchets.
- **Être suffisamment précise** pour être étudiée juridiquement, techniquement et financièrement par les services municipaux ;
- **Être techniquement et légalement réalisable dans les 2 ans** suivant son inscription au budget municipal ;
- *Dans le cas où* la réalisation du projet nécessiterait un recours à un éventuel prestataire, être proposé par une personne extérieure à ce prestataire ;
- *Dans le cas où* le projet nécessiterait une dynamique collective pour sa gestion future, expliquer la façon dont elle sera organisée.



* Investissement, fonctionnement : qu'est-ce que c'est ?

Les dépenses d'investissement sont les coûts liés à l'acquisition et à la mise en œuvre des moyens nécessaires à la réalisation du projet.

Les dépenses de fonctionnement sont les coûts induits par la réalisation du projet et liés à la pérennisation de son fonctionnement (entretien, maintenance...).

Mon rôle de porteur d'idée

Déposer mon idée

Entre le **9 mai et le 8 juillet**, je dépose mon idée en ligne, sur la page du budget participatif de La FABRIQUE.

Je peux être accompagné pour la construction ou le dépôt de mon idée auprès de la chargée de mission Budget participatif si besoin.

Des ateliers ont lieu sur tout le territoire pour construire mon idée avec les services municipaux ! Je peux retrouver les dates des ateliers sur la page du Budget participatif.

Participer au jury

Mon idée est instruite par les services municipaux : dans un premier temps sur son éligibilité, puis, si elle respecte les conditions d'éligibilité, sur sa faisabilité et son opportunité.

Je participe à cette étude de faisabilité et d'opportunité en présentant mon projet devant les services municipaux.

Communiquer autour de mon projet

Pour que mon projet soit lauréat, il faut que les gens votent pour lui.



Alors, comment attirer l'œil des habitants ? Quelques conseils :

- Je décris largement mon idée lors de son dépôt, j'ajoute des **photos** de modèles, des **dessins**... Les curieux pourront mieux comprendre mon projet s'il est détaillé.
- Je **partage mon idée** autour de moi : famille, amis, collègues, voisins...
- Je participe aux **événements** organisés par la Ville de Roubaix autour du budget participatif. Lors de ces événements, je peux faire la promotion de mon projet à des personnes qui pourront voter pour lui !

Voter

Entre le **3 octobre et le 8 novembre**, je vote ! Je choisis 3 projets.

Astuces

Communiquer autour du dispositif



Pour que toutes et tous puissent prendre part au budget participatif, par le dépôt de projets comme par le vote, j'en parle autour de moi.

Participer aux temps forts du Budget participatif



Je peux par cette occasion rencontrer les services municipaux, d'autres porteurs, des habitants intéressés...

M'intéresser aux idées des autres



Toutes les idées déposées sont disponibles sur le site La FABRIQUE, sur la page du Budget participatif.

M'engager dans la réalisation



Dans le cas où mon projet implique ma participation pour sa réalisation ou son entretien, je m'engage à me rendre disponible sur la durée de réalisation ou d'entretien ! Sans quoi mon projet ne pourra pas être mis en œuvre par les services municipaux.

Etre accompagné tout au long du processus

La chargée de mission Budget participatif est mon interlocutrice.



Je peux être accompagné dans la construction de mon idée, son dépôt en ligne mais aussi pour voter.

En dehors des ateliers de co-construction, la chargée de mission Budget participatif se tient à ma disposition tout au long de la **phase de dépôt (9 mai au 8 juillet)** pour toute question sur la construction ou le dépôt de mon idée



par mail : budgetparticipatif@ville-roubaix.fr



par téléphone : 03.59.57.32.31.

Des **permanences** sont également organisées le **mercredi après-midi** et le **jeudi après-midi** afin de m'accompagner dans le dépôt de mon idée, par téléphone au : 03.59.57.32.31 ou en physique.

**Venez nous rencontrer à l'Hôtel de Ville !
Bureau C3-17, Bâtiment C, 17 Grand'Place, 59100 Roubaix**

Suivre la réalisation de mon projet lauréat

Si mon projet est lauréat, il est réalisé par les services municipaux.

Pendant ce processus, je suis a minima tenu informé de l'avancement de la réalisation.

- Je reçois une lettre officielle pour m'informer que mon projet est retenu.
- Je suis potentiellement contacté par les services pour des éclaircissements sur mon projet.
- Je suis contacté ponctuellement par la Chargée de mission concernant l'avancée de la réalisation.
- Je peux suivre la lettre d'information de la Participation citoyenne pour être ponctuellement informé de l'avancée de la réalisation de tous les projets lauréats.



Si mon projet lauréat implique ma participation pour sa réalisation ou son entretien, je m'engage à me rendre disponible sur la durée de réalisation ou d'entretien, sans quoi sa réalisation pourra être annulée.

Plus d'informations

Page du Budget participatif :

<https://lafabrique.ville-roubaix.fr/budget-participatif-de-roubaix>

Téléphone : 03.59.57.32.81

Adresse mail : budgetparticipatif@ville-roubaix.fr

